

Rapport Annuel 2006



**Chambre
Belge des
Traducteurs,
Interprètes et
Philologues**

**Belgische
Kamer van
Vertalers,
Tolken en
Filologen**



Rue Montoyer 24, B 12
B-1000 Bruxelles
Tél.-fax: +32.2.513.09.15
www.cbtip-bkvtf.org



Member of the International Federation of Translators (FIT)

Comité de rédaction :

Patricia Alarcón-Detroz, Mark Beringhs, Marie-Louise Bouchoms, Olivier Collard, Els Denoulet, Frieda Depamelaere, Agnès Feltkamp, Monique Foret, Els Govaerts, Doris Grollmann, René Haeseryn, Benjamin Heyden, Wolfgang Hullmann, Rita Martynowski-Depestel, Bart Mylemans, Pascale Pilawski, Maja Reimers, Yolanda Sala, Sibylle Schmidt, Guy Van de Maele, Isabelle Vereecken, Winfried Zöllner

Adaptation et révision:

Patricia Alarcón-Detroz, Marie-Louise Bouchoms, Agnès Feltkamp, Els Govaerts, Guy Van de Maele, Isabelle Vereecken

Equipe de traducteurs :

Yannik Alexandre, Stéphanie Boden-Maes, Sylvie Cartigny, Martine De Bruyn, Katleen De Bruyn, Monique Foret, Pascale Pay, Pascale Pilawski, Ariane Thibeau, Johan Vandebussche, Erik Vertriest

Table des matières

Introduction.....	5
Organigramme.....	6
1. Nouvelles administratives	7
Siège administratif de la CBTIP	7
Nos archives en lieu sûr !.....	7
2. Rapports	8
2.1. <i>Réunions et rencontres</i>	8
2.1.1. <i>Réunions nationales</i>	8
Saint Jérôme	8
La langue néerlandaise dans nos médias	8
Nouvel An 2007.....	8
2.1.2. <i>Colloques</i>	9
Les langues et les entreprises.....	9
2.1.3. <i>Réunions régionales</i>	9
Conférence « Duoteksten » à Gand	9
Promenade dans la ville de Gand	9
Brunch et visite d'Anvers	10
Le nouveau Palais de justice d'Anvers	10
Visite de l'archéoforum à Liège	10
Rencontres « apéros ».....	10
2.2. <i>Formations</i>	11
Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg.....	11
Formations et rencontres au niveau de la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon.....	11
2.3. <i>Actions</i>	12
Octroi du titre d'Association royale	12
Nouveau nom pour la CBTIP	12
Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles	13
Conseil supérieur des indépendants et des PME	13
Projet de loi pour traducteurs jurés	14
Norme CEN et certification.....	15
Classification de notre secteur professionnel conformément au système NACE- BEL.....	15
2.4. <i>Publications</i>	16
Annuaire 2006 - 2007	16
Le Linguiste	16
Nouvelles de la CBTIP	17
Site web et base de données.....	17
Vademecum du traducteur indépendant	18
FastInfO	19
Objectifs du FastInfO & Charte de bonne conduite	19
Contacts avec la presse	21
Les traducteurs jurés dans la presse	21
2.5. <i>Contacts internationaux</i>	21
Contacts avec la FIT	21

	Contacts avec les associations sœurs européennes et avec deux associations sœurs au Canada	22
	Réseau franco-anglais	23
	Rencontre du Réseau franco-allemand à Bruxelles, 27-28 octobre 2006.....	23
2.6.	<i>Gestion journalière</i>	24
	Commission d'admission des nouveaux membres	24
	Liste des personnes admises pendant la période janvier-décembre 2006.....	24
	Commission d'examens des traducteurs jurés	25
	Rapport du trésorier	27
	Contacts avec les instituts	30
	Comité d'arbitrage	30
2.7.	<i>Interprètes</i>	31
3.	Programme pour 2007	32
3.1.	<i>Réunions, rencontres, colloques et formations</i>	32
	La traduction, et après ? Ethique et professions	32
	Traduire pour les médecins et leurs patients.....	32
	Projets communs avec les écoles	32
	Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg.....	33
	Atelier Réforme de l'orthographe, à Gand	33
3.2.	<i>Actions</i>	34
	La protection du titre professionnel.....	34
	Conseil supérieur des indépendants et des PME.....	35
3.3.	<i>Publications</i>	35
	Site web	35
	Mot de remerciement	36
	Membres protecteurs.....	39

Introduction



L'année dernière, vous pouviez lire dans l'introduction de ce rapport annuel que nous avons posé les jalons de plusieurs projets et initiatives. Vous verrez dans ce rapport ce qu'il en est advenu.

La CBTIP (Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues) a réalisé de grandes avancées dans différents domaines. La décision la plus sérieuse fut celle de l'adhésion à la FVIB (Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen) et à l'UNPLIB (Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles), sa contrepartie francophone. Vous pourrez voir dans les chapitres qui s'y rapportent que ces adhésions portent leurs fruits. La CBTIP a pu, grâce au soutien de ces organisations interprofessionnelles, occuper le devant de la scène dans la presse et auprès des autorités, ce qui nous a permis d'accroître notre notoriété. Nos membres exerçant une activité indépendante peuvent également bénéficier de réductions considérables sur les prix de journées de formations diverses portant notamment sur leur statut. Et, à partir de l'année 2008, la traduction ne sera plus classée dans la catégorie « secrétariat » dans la classification NACE-BEL.

Nous pouvons nous réjouir de plusieurs autres initiatives, par exemple l'activation de notre nouveau site web. Ce site web pourrait naturellement être encore amélioré et nous y travaillons, mais vous en avez déjà apprécié les améliorations. La couverture du Linguiste a été harmonisée avec le site web et la revue s'est dotée d'une nouvelle mise en page. Nous avons élaboré un modèle de conditions générales de vente applicables aux interprètes et avons organisé pour eux une journée d'étude sur la gestion de la voix.

La loi relative aux traducteurs jurés, un projet auquel la CBTIP travaillait depuis 10 ans, a enfin été soumise au Parlement. Un nouveau pas est donc franchi.

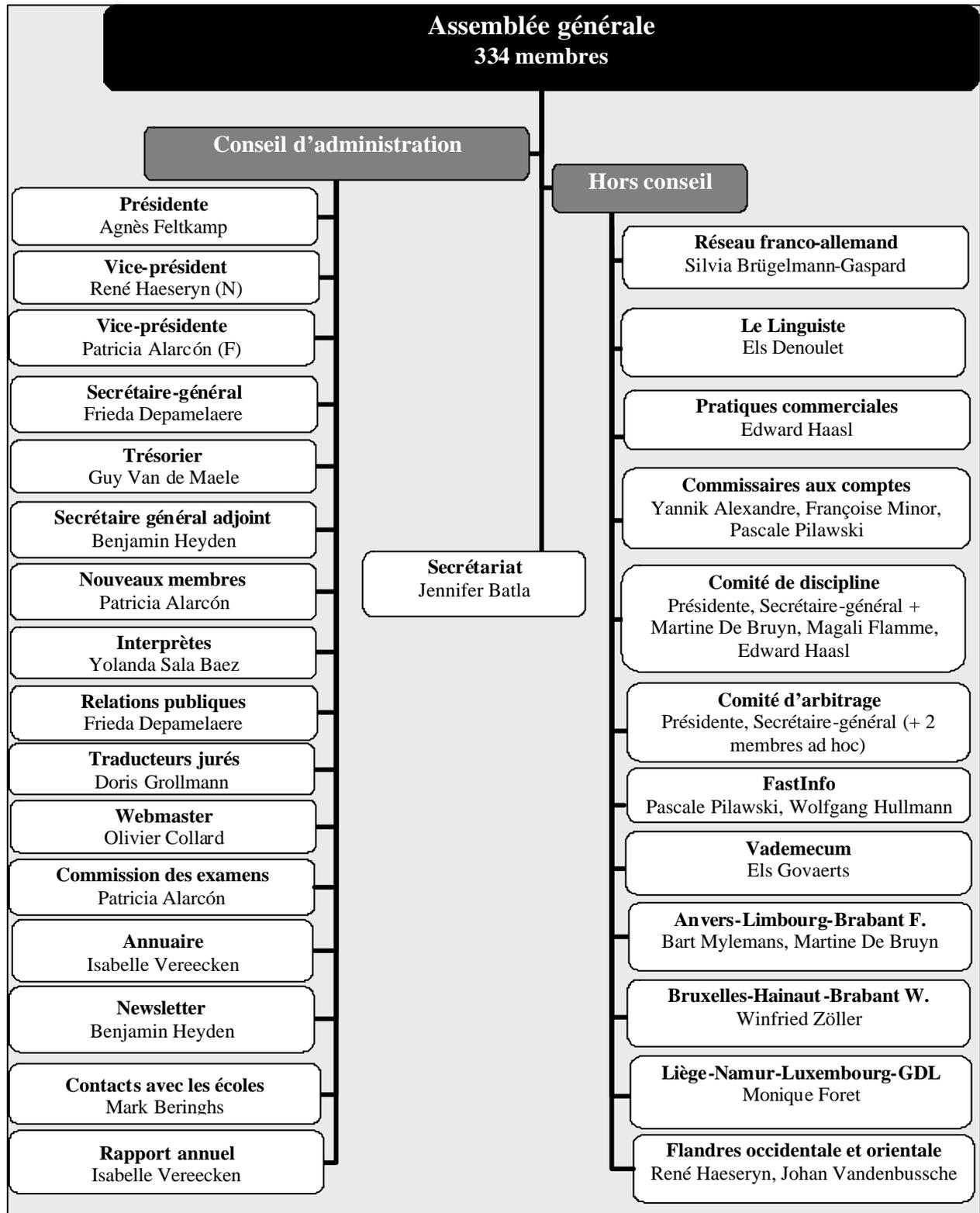
Par ailleurs, les propositions de conférences, de journées d'étude et de colloques offertes aux membres ont été très satisfaisantes. Les journées d'étude et les colloques ont été l'occasion de resserrer nos liens avec les écoles de traduction et d'interprétation et de renforcer nos contacts internationaux.

Si vous avez l'impression qu'un travail considérable a été réalisé, bien davantage reste encore à accomplir. Nous devons encore adapter le nom de la CBTIP, car nous sommes maintenant une association royale, nous devons soutenir les membres qui désirent se faire certifier selon la norme européenne des services de traduction, examiner si nous voulons nous atteler ou non au projet de protection du titre et, enfin, organiser de nouvelles conférences et de nouveaux colloques. Un travail passionnant nous attend pour l'année à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel.

Agnès Feltkamp

Organigramme



1. Nouvelles administratives

Siège administratif de la CBTIP

Notre siège administratif à la rue Montoyer nous satisfait à plus d'un titre. Il est facilement accessible et on peut se garer aisément en soirée. Outre le bureau réservé à notre association, il est toujours très facile de trouver une salle de réunion (petite ou grande) à la mesure des activités. La CBTIP peut y disposer de projecteurs, ce qui est pratique. Le restaurant est bien équipé et dispose d'employés expérimentés pour l'organisation de réceptions, comme vous l'aurez certainement remarqué à l'occasion du cocktail de Nouvel An. La seule chose que nous pourrions encore souhaiter, c'est que les locaux puissent également être utilisés durant les week-ends. Parfois, l'accès en soirée pose quelques problèmes : pour des raisons de sécurité, nous disposons seulement de 3 badges d'accès.



Notre collaboratrice administrative, Madame Jennifer Batla, a entre-temps établi des procédures de routine pour l'organisation des différentes activités, ce qui fait qu'il est maintenant plus simple d'organiser des activités.

Nos archives en lieu sûr !



Les nouveaux locaux de la CBTIP étant nettement plus exigus, il fallait trouver une solution pour conserver les archives, réunies pour la première fois dans la Maison des Ingénieurs, le siège précédent de l'association. Auparavant, elles étaient éparses, tenues aux divers domiciles des responsables de l'association. Des premiers contacts ont été pris avec les Archives générales du Royaume, qui acceptent de conserver, outre les archives publiques – et gratuitement - des fonds d'archives privés. Une convention de dépôt a été signée actant notre don à l'État belge. Avec l'aide du secrétariat, nous avons réalisé en quelques après-midi un premier tri des documents à classer – certains n'avaient aucun intérêt ou existaient en multiples exemplaires. Les documents ont ensuite été répertoriés dans les boîtes livrées à cet effet, permettant une identification rapide. Ils restent toujours accessibles aux membres de l'association qui peuvent les emprunter pour d'éventuelles recherches, et toute demande en ce sens peut être introduite auprès de la présidente via le secrétariat. Les traces des premières initiatives de l'association sont donc ainsi sauvées d'une éventuelle destruction.

Marie-Louise Bouchoms

2. Rapports

2.1. Réunions et rencontres

2.1.1. Réunions nationales

Saint Jérôme

C'est le 29 septembre que nous avons fêté la Saint Jérôme, autour d'un repas tchèque pris au restaurant Golem, à Bruxelles. L'animation musicale était assurée par un duo d'instruments à cordes ukrainien.

La langue néerlandaise dans nos médias

Le 13 septembre 2006, nous avons eu le plaisir de recevoir Ruud Hendrickx, conseiller linguistique à la VRT, venu nous présenter un exposé suivi d'un débat «De Nederlandse taal in onze media » (La langue néerlandaise dans nos médias). Il nous a parlé de sa mission, de l'utilisation des interprètes et des logiciels de reconnaissance vocale pour le sous-titrage, des raisons du sous-titrage des programmes néerlandais et flamands, du recrutement de présentateurs et de conseillers linguistiques auprès d'autres émetteurs, des points attirant toujours les critiques, du néerlandais belge standard et de la montée du brabançon-anversois. La présentation a été suivie d'une discussion très animée. Ruud Hendrickx était infatigable et est parvenu à captiver le public pendant plus de 3 heures, certains auraient d'ailleurs apparemment aimé pouvoir poser encore bien plus de questions ainsi qu'analyser et discuter de certains points. Cette occasion se représentera peut-être, éventuellement même dans les locaux de la VRT. À suivre très certainement !

Frieda Depamelaere

Nouvel An 2007

La CBTIP a célébré l'année nouvelle, le 12 janvier. Un exposé aussi délassant qu'éducatif sur la manière dont les réalisateurs évoquent les autres films par Iñaki Perez a été suivi d'une réception à laquelle, selon la tradition, tous les membres étaient conviés à titre gracieux ; celle-ci s'est déroulée au septième étage du bâtiment de la rue Montoyer, où un salon est spécialement aménagé à cet effet. C'est l'hôtel Léopold, situé non loin de là, qui nous a accueillis ensuite pour le repas de Nouvel An. Le conseil d'administration et les membres n'ont pas manqué de profiter de l'occasion pour échanger de nombreuses idées.

2.1.2. Colloques

Les langues et les entreprises

Les 16, 17 et 18 novembre, en collaboration avec l'International Association for Languages and Business (IALB), la Faculté Polytechnique de Mons et les Facultés Universitaires Catholiques de Mons, la CBTIP a organisé, à l'Institut Libre Marie Haps (ILMH) et à l'Institut Supérieur pour Traducteurs et Interprètes (ISTI), la 31^e conférence annuelle de l'IALB intitulée «Langue et Entreprise ». Pour une entreprise, la langue est en effet un outil aussi important qu'indispensable. La conférence s'adressait aux spécialistes de l'industrie, de l'économie, du commerce et du droit, aux scientifiques, professeurs et chercheurs d'universités et d'écoles supérieures, aux auteurs et rédacteurs techniques, aux traducteurs et interprètes, aux professeurs en langues étrangères. A titre d'avant-programme, les participants ont pu visiter le service de traduction de la Commission européenne et le dimanche, une visite guidée dans Bruxelles a été organisée. Y ont participé quelque 80 personnes venues de toute l'Europe. Quatre membres de la CBTIP ont enrichi le colloque d'un exposé. L'occasion rêvée d'établir des réseaux avec des collègues dans toute l'Europe. Un compte-rendu sur le sujet et plusieurs articles ont été publiés dans Le Linguiste.

2.1.3. Réunions régionales

Conférence « Duoteksten » à Gand

Le 16 février 2006, la Hogeschool Gent a présenté, en collaboration avec la CBTIP, l'ouvrage Duoteksten de Willy Vandeweghe. M. Vandeweghe est professeur de néerlandais au département de traduction de la Hogeschool Gent, où il enseigne la traductologie.

A notre époque d'internationalisation des réseaux de communication et de mondialisation croissante, il est normal que le volume de traductions augmente massivement. Parallèlement à cela, la traductologie connaît de plus en plus de succès : l'ouvrage de Willy Vandeweghe se veut une introduction à cette branche nouvelle et interdisciplinaire de la science. Il se penche également sur l'acte de traduction lui-même, sur le traducteur ou l'interprète au titre d'intermédiaire interculturel et sur le texte traduit qui, avec sa version originale, constitue un « duo » sis de part et d'autre de la barrière linguistique.

Frieda Depamelaere

Promenade dans la ville de Gand



Le samedi 6 mai 2006, nous avons organisé une promenade surprenante dans la ville de Gand, en compagnie d'un guide membre du Gidsenbond. Le thème de cette promenade était : "Diskreet in het kleinste kamertje". Environ 25 personnes étaient présentes.

Ce fut bien intéressant de rencontrer nos collègues en compagnie de leur partenaire et de leur famille. Nous avons ainsi eu l'occasion de découvrir la ville, mais aussi de nous rencontrer de visu.

Pour clôturer, nous avons dégusté des crêpes de sarrasin farcies bien relevées au "K.roes.L".

Maja Reimers

Brunch et visite d'Anvers



Le dimanche 10 septembre, une vingtaine de membres venus de tout le pays se sont retrouvés pour prendre le brunch dans le foyer stylé du Bourlaschouwburg,. Après un bon repas et de nombreux papotages, nous avons visité la ville des biscuits sous la conduite de la guide urbaine Marjorie Grant, une Anversoise de langue anglaise. La ville bruissait de vie, cette journée étant également la journée du patrimoine, et, exceptionnellement, la maison communale était ouverte au public. Nous avons bénéficié des explications d'un membre du conseil communal, membre aussi de la CBTIP sur les us et coutumes du conseil communal. La rencontre s'est terminée sur une terrasse ensoleillée du Grote Markt. Il y a tant de choses à découvrir et à vivre dans Anvers que cette excursion demande une suite.

Rita Martynowski-Depestel
Mark Beringhs

Le nouveau Palais de justice d'Anvers

Les « frietzakken » (cornets de frites), comme les Anversois ont baptisé leur tout nouveau palais de justice en raison de la forme du toit, intriguaient bien des membres de la CBTIP. Y a-t-il des cabines d'interprétation, est-ce devenu un labyrinthe comparable à celui de l'ancien bâtiment de la Britselei, etc.?

Une quinzaine de membres sont venus examiner, un vendredi midi du mois de novembre dernier, la situation sur place, sous la direction experte d'un guide touristique local qui leur a tout raconté sur l'Amam (un tunnel) et le Palais de justice d'Anvers. Les bâtiments sont conçus dans un souci d'économie énergétique et dotés d'un système de gestion des eaux de pluie. Ils se veulent accessibles et accueillants et leur implantation dans le futur «Nieuw Zuid » est le fruit d'une étude minutieuse.

Cette promenade s'est naturellement achevée autour d'une table conviviale.

Bart Mylemans

Visite de l'archéoforum à Liège

Notre rencontre conviviale et en famille a eu lieu le 9 décembre, avec une visite commune de l'Archéoforum sous la Place Saint-Lambert à Liège, suivie d'un éparpillement vu la foule et les envies/nécessités d'achats sur le Marché de Noël avant de se retrouver tous pour clore la journée au restaurant.

Monique Foret

Rencontres « apéros »

Cette année, différentes « borrelavond » (apéros) ont à nouveau été organisées : à Gand, Louvain, Anvers, Bruxelles, Courtrai, Lier, Braine-l'Alleud et Waterloo.

Il semble que l'enthousiasme s'affaiblit à certains endroits, d'autres soirées de discussion attirent par contre de nombreuses personnes. Nous sommes cependant étonnés de constater qu'il existe bel et bien une différence culturelle entre la Flandre et Bruxelles / la Wallonie. En Flandre, les gens ont déjà pris leur repas du soir à 20 heures et viennent «boire un pot »

tandis qu'en Wallonie, on préfère se réunir plus tôt vers 19 heures pour partager ensuite tous ensemble un délicieux repas.

2.2. Formations

Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg



La section a pu profiter, cette année aussi, de l'infrastructure de l'Université de Liège et proposer ainsi diverses activités gratuites, les présentations lors de ces « mini-ateliers » étant le plus souvent assurées par des membres bénévoles.

Notre collègue Michel Coumanne a ouvert le jeu en présentant le 11 février 2006 une nouvelle suite de l'atelier Wordfast lancé en 2004. Malgré un questionnaire envoyé aux participants afin de pouvoir mieux cerner les différents besoins, Michel a dû adapter sa présentation aux aléas techniques, d'une part, et aux questions « en cours de route » d'autre part, montrant ainsi une grande flexibilité.

Le 11 mars 2006, Benjamin Heyden et Fadia Elbouz nous ont présenté des trucs et astuces pour mieux effectuer nos recherches sur Internet, principalement avec l'aide de Google. Les nombreux participants s'en sont également donné à cœur joie, leur livrant d'autres astuces, ce qui fait que l'échange a vraiment été fructueux pour les deux parties. La suite avec la présentation de Winfried Zöller sur l'utilisation pratique d'Outlook Express et l'archivage avec Adobe a dû être écourtée. A refaire donc !

L'après-midi du 20 mai, nous avons prévu une présentation de J.-F. Baudouin sur Acrobat Reader, qui a dû être annulée pour des raisons de santé. Elle aura lieu le 10 février 2007.

Monique Foret

Formations et rencontres au niveau de la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon



Suite au départ de Marie-Louise Bouchoms, responsable de la Commission de la Formation au sein de la CBTIP jusqu'à l'Assemblée générale 2006 et qui avait aidé pour l'organisation pratique des mini-formations en 2005, le travail de la section de Bruxelles-Hainaut-Brabant Wallon et pour la CBTIP en général est devenu moins facile et s'est limité, par manque de temps et par manque de collaboration de membres prêts à faire profiter leurs collègues de leur expérience dans un domaine précis, à quelques réalisations concrètes :

- Présentation dans le cadre des mini-ateliers à l'Université de Liège, le 11 mars :
 - Structuration, efficacité et archivage dans Outlook,
 - Utilisation d'Adobe Acrobat pour l'archivage du courrier électronique,
- Rencontres d'anciens et de nouveaux collègues pendant l'année 2006 dans le cadre des « borrelavonds » à Bruxelles et à Waterloo, organisés par nos collègues Veerle De Bruyn et Sylvie Cartigny.

Winfried Zöller

2.3.Actions

Octroi du titre d'Association royale



Au mois de mai 2006, Mme Véronique Paulus de Châtelet, gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, nous a remis les actes en français et en néerlandais qui nous autorisent à porter le titre d'« association royale ». L'application précise de cette décision doit toutefois être entérinée par le cabinet du Roi.

Guy Van de Maele



Nouveau nom pour la CBTIP

L'octroi du titre d'association royale nous oblige à adapter le nom de la CBTIP. En outre, aux termes des accords de Bologne, les études de philologie sont désormais baptisées études «de linguistique », ce qui ne sera sans doute pas sans conséquences sur le maintien du « P » (Philologue) dans l'abréviation. Enfin, l'intitulé Chambre des traducteurs, interprètes et philologues est très long – il nous faut du temps pour nous présenter au téléphone – et l'abréviation « CBTIP » doit souvent être répétée plusieurs fois (lorsque nous faisons référence au site web, par exemple) avant d'être comprise.

Le moment est donc venu de réfléchir à un nouveau nom, qui pourra être soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il ne se substituerait pas d'emblée à l'ancienne appellation, mais pourrait dans un premier temps être utilisé en parallèle avec elle, pour remplacer l'abréviation.

Un concours, couronné par une récompense, a été lancé. Au moment de la mise sous presse de ce rapport, les résultats n'en étaient pas encore connus.

Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles

L'affiliation de la CBTIP à l'UNPLIB (Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles) et à la FVIB (Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen) est désormais effective. Nous jouissons ainsi d'un droit de parole sur la scène politique pour les décisions qui concernent nos professions. Etant donné que l'UNPLIB constitue une plate-forme de communication avec l'UCM (Union des Classes Moyennes) et que la FVIB est en rapport avec l'Unizo (Unie van Zelfstandige Ondernemers), nous pouvons également profiter de la vitrine qui nous est ainsi offerte, par le biais de leurs publications et autres, afin de nous faire connaître en tant que pool de traducteurs et d'interprètes auprès des associations et des membres des PME. A cela s'ajoutent encore le lien direct vers leur site web, les nombreuses offres de conférences et autres formations à des prix très avantageux et la représentation de notre association au niveau européen.

Au cours du dernier trimestre de 2006, nous avons déjà intensivement collaboré avec la FVIB. Cette association nous a accompagnés lors des prises de contact dans le cadre de la protection du titre professionnel et nous a aidés, avec l'UNPLIB, à soumettre nos amendements à la loi sur les traducteurs jurés aux députés réunis au sein de la Commission de la justice. En ce qui concerne les retards de paiement du gouvernement, la FVIB et l'Unizo nous ont offert à plusieurs reprises la possibilité de faire entendre notre voix dans la presse. La CBTIP et les professions que nous représentons ont en outre été abordées à plusieurs reprises dans le Z.O.-magazine, le magazine de l'Unizo.

Via la FVIB, nos membres ont également été invités à des journées d'étude sur l'association entre professions libérales et aux drinks de contact avec les PME, qui offrent l'occasion d'établir des contacts avec des collègues indépendants et des membres de l'Unizo. Les mêmes possibilités nous seront offertes par l'UCM.

Frieda Depamelaere, Guy Van de Maele, Monique Foret, Patricia Alarcón

Conseil supérieur des indépendants et des PME



Depuis le début de février 2006, la CBTIP siège à nouveau à la Commission sectorielle 15 – Autres professions libérales et intellectuelles du Conseil supérieur des indépendants et des PME - en qualité d'association professionnelle nationale. De cette façon, nous obtenons de nouveau une reconnaissance nationale : nous sommes la seule association en Belgique reconnue pour pouvoir défendre les traducteurs et les interprètes. Nos deux représentants se relaient pour assister aux réunions. Outre l'influence que cette appartenance nous permet désormais d'exercer sur la politique du gouvernement, elle confère à la CBTIP et aux métiers qu'elle représente une plus grande visibilité parmi les autres associations professionnelles.

Frieda Depamelaere

Projet de loi pour traducteurs jurés



2007 sera-t-elle l'année de la grande percée ? Effectivement, une grande lueur se dessine à l'horizon : le gouvernement a déposé le 13 juillet 2006 à la Chambre des représentants le «projet de loi insérant un chapitre VIbis portant les conditions de désignation des traducteurs et interprètes jurés dans la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire et modifiant le Code d'instruction criminelle ».

Le projet de loi est actuellement à l'étude à la Commission Justice de la Chambre des représentants.

La CBTIP souhaite cependant que quelques amendements y soient apportés et a adressé via l'UNPLIB et la FVIB un message dans ce sens aux membres de la commission.

Quels amendements la CBTIP souhaite-t-elle apporter à ce projet de loi ?

1. Remplacer le terme 'conditions de désignation' dans le titre par le terme 'statut'.
2. Porter la limite d'âge de 21 ans fixée à l'article 4.1° à 25 ans.
3. Compléter l'article 4, 7° par l'adjonction d'une disposition selon laquelle le ministre compétent est chargé de préciser, en collaboration avec le secteur, les aptitudes personnelles et les règles déontologiques.
4. Compléter l'article 4, 8° par une disposition selon laquelle le manquement grave doit être décrit concrètement dans le code déontologique par le ministre compétent, en collaboration avec le secteur professionnel.
5. Ajouter une nouvelle condition à l'article 4, 10°, à savoir la connaissance des systèmes de droit en question.
6. Préciser que les dispenses, dont les conditions sont définies à l'article 5, sont des mesures transitoires.
7. Supprimer dans l'article 6 la virgule entre 'Gewissen' et 'genau' dans le serment en langue allemande.
8. Remplacer dans l'article 7, §1, 2° du texte en néerlandais le terme "coördinaten" par "contactgegevens".
9. Compléter l'article 7, §1, 4° avec la disposition que la disponibilité doit être basée sur le critère du domicile du traducteur ou interprète.
10. Remplacer la mention devant figurer à côté du sceau à apposer sur toute traduction jurée (art. 7, al. 2 §2, al. 2) "Für gleichlautende und ne varietur Übersetzung aus dem ...ins...Gegeben zu..., den..." par " Für die Richtigkeit der Übersetzung ne varietur aus dem ...ins...Ausgefertigt in..., den..."
11. Ajouter à l'article 8 traitant des mesures à prendre lorsque le traducteur/interprète juré ne remplit pas ses obligations ou fournit de manière répétée des prestations inadéquates, qu'il faudra aussi l'avis d'un représentant des associations professionnelles concernées.

Le projet de loi peut être téléchargé sur le site de la CBTIP en choisissant l'option "L'association" et ensuite "Téléchargements".

Doris Grollmann

Norme CEN et certification

La nouvelle norme européenne EN 15038 « Services de traduction – Exigences requises pour la prestation du service », a été ratifiée et publiée en juin 2006. Elle est en vigueur depuis octobre 2006.

Le Linguiste a déjà présenté une série de réflexions sur la norme et la certification. La CBTIP a envoyé une lettre à un grand nombre de sociétés de certification pour demander et transmettre des informations ayant pour but d'initier une collaboration et d'élaborer des directives de certification. Seules 2 sociétés ont répondu à ce courrier.

L'élaboration des directives pourrait durer un an et demi et coûter jusqu'à 15.000 euros (ce montant est alors répercuté dans le prix de la certification). Aux Pays-Bas, la commission de normalisation est prête à prendre l'initiative pour élaborer trois directives et il a été demandé à la CBTIP de participer à ce travail.

De plus amples informations ont été communiquées lors de la journée d'étude du 2 février 2007 sur la norme et la certification. Cinquante membres ont acheté la norme en bénéficiant de la réduction spéciale que la CBTIP du fait de notre affiliation à l'IBN (Institut Belge de Normalisation).

Frieda Depamelaere, Guy Van de Maele

Classification de notre secteur professionnel conformément au système NACE-BEL

L'abréviation "NACE" provient de l'intitulé : "Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés Européennes". NACE-BEL en est l'adaptation à la Belgique.

Actuellement, notre classification dans NACE-BEL est la suivante :

74 Autres services

7483 Secrétariat et traduction (entre le secrétariat et le traitement du courrier).

74832 Services de traduction et interprètes /Vertaaldiensten en tolken /
Übersetzungsbüros und Dolmetscher

7483201 services de traduction et interprètes / vertaaldiensten en tolken /
Übersetzungsdienste und Dolmetscher

Nous avons demandé (par le biais de la FVIB) à ce que dans la nouvelle version du code, notre secteur professionnel soit individualisé et placé à un niveau supérieur, avec un code qui nous est propre. Notre proposition est la suivante :

74.1 Advies en bijstand aan de bedrijfswereld (net als advocaten en accountants)

7416 Dienstverlening in communicatie

74161 Tekstschrijvers/copywriters

74162 Vertalers

74163 Tolken

74164 Interculturele communicatiespecialisten

L'INS (Institut national de Statistique) a accepté de nous classer de la façon suivante :

Section M (activités scientifiques spécialisées): 69 à 74 inclus

69 services juridiques et comptables (dont 69.101 avocats, 69.202 comptables,...)

70 activités de bureau /conseillers en gestion d'entreprise

71 architectes et ingénieurs – tests techniques et analyses

- 72 recherche et développements scientifiques
- 73 publicité et analyse de marché
- 74 autres activités spécialisées, techniques et scientifiques
 - 74.1 concepteurs spécialisés
 - 74.2 photographie
 - 74.3 traducteurs et interprètes
 - 74.30 traducteurs et interprètes
 - 74.300 traducteurs et interprètes

Nous nous trouvons ainsi dans les professions libérales et notre secteur d'activité est pleinement reconnu. Nous ne sommes plus une sous-section du secrétariat.

N.B. : cette classification entrera en vigueur en 2008.

2.4. Publications

Annuaire 2006 - 2007



Un nouvel annuaire de la CBTIP a été publié en 2006.

Il reprend tous les membres, 334 au total, qui étaient membres ou avaient renouvelé leur adhésion à la fin avril 2006.

La CBTIP est présentée dans l'annuaire ; ses objectifs et ses activités y sont brièvement décrits. Vous y trouverez des renseignements sur les métiers de traducteur et d'interprète (définitions, calcul des prix, code de déontologie, conditions générales, ...). La longue liste des membres est précédée de listes distinctes de traducteurs, interprètes et traducteurs/interprètes jurés, classés par combinaison de langues.

10 annonceurs ont accepté de sponsoriser l'édition, ce qui a permis de revoir le prix final.

Fin juin, tous les membres ont donc trouvé l'annuaire 2006-2007 dans leur boîte aux lettres.

Dans le premier addendum, distribué début juillet 2006, se trouvent les coordonnées des nouveaux membres depuis mai 2006 et plusieurs modifications (ex. adresses e-mail). Pratique à conserver avec l'annuaire et, bien sûr, à consulter régulièrement !

Isabelle Vereecken

Le Linguiste



Le premier numéro du Linguiste ayant suivi la formation du nouveau comité de rédaction a été publié au mois de mai. Tout n'a pas d'emblée été de soi mais, au terme d'une brève « traversée du désert » par le comité, les choses se sont naturellement mises en place.

Les contacts avec l'imprimeur étaient initialement excellents ; la collaboration était optimale et les deux parties se montraient fermement décidées à moderniser Le Linguiste. L'énorme retard avec lequel le magazine a été distribué a néanmoins jeté un froid. Lorsqu'il s'est ensuite avéré qu'une faute de langue avait été publiée à cause de la négligence de l'imprimeur, ce fut le commencement de la fin : pour une association dont la marque de fabrique est l'emploi d'un registre linguistique correct et qui tient particulièrement à sa réputation sur ce plan, cette fausse note a été la goutte qui fit déborder le vase. Lentement, la

relation avec l'imprimeur s'est dégradée, si bien que nous avons fini par nous adresser ailleurs.

Le nouveau fournisseur est non seulement moins cher, mais son approche centralisée – toutes les opérations se déroulent en un seul lieu – est un gage de compression supplémentaire des prix et d'un traitement plus fluide de nos commandes.

C'est ainsi que notre publication professionnelle a vu son apparence modifiée pour la seconde fois à l'occasion de la parution du deuxième numéro chez le nouvel imprimeur. Ce remaniement s'explique par un souci d'améliorer la lisibilité et de rendre le tout plus attrayant ; en outre, la couverture du Linguiste a été harmonisée avec le site web, au profit d'une plus grande cohérence dans la présentation de la CBTIP vers l'extérieur.

Avec sa classification par rubriques, sa présentation en colonnes et l'impression en caractères gras du premier paragraphe de chaque article, le look du Linguiste se rapproche désormais de celui, typique, de la presse écrite. Il nous reste à dénicher quelques sponsors pour réduire les coûts d'impression et nous aurons accompli notre mission !

Els Denoulet

Nouvelles de la CBTIP



Deux numéros de “Nieuws van de BKVTF/Nouvelles de la CBTIP” (la lettre d'information) ont été publiés en 2006. Le numéro le plus récent date du mois de juin, par manque de disponibilité. Un appel a été lancé aux volontaires désirant nous apporter leur aide. Nous recherchons essentiellement une personne désireuse de se charger de la coordination de la nouvelle lettre d'information.

Benjamin Heyden

Site web et base de données



L'année 2006 aura été marquée d'une pierre blanche : après plusieurs mois de travail effectué en collaboration, le nouveau site de la CBTIP est enfin en ligne. Une nouvelle image, plus dynamique et conviviale est proposée aux visiteurs et des dizaines de nouvelles fonctions sont à votre service.

Les axes de développement de ce projet ont été : une meilleure visibilité de la CBTIP sur Internet, une structure claire et ergonomique, une meilleure présentation des membres, une plus grande communication des activités de la CBTIP pour le meilleur rapport qualité-prix.

Nous avons également été très attentifs à rendre les administrateurs et le secrétariat complètement autonomes aussi bien concernant la modification du contenu rédactionnel du site que concernant des modifications plus structurelles. La maintenance technique du site et le développement des nouvelles fonctions sera assurée par des professionnels extérieurs à la CBTIP afin de garantir la plus grande stabilité possible.



Le site, entièrement bilingue, présente de nouveaux articles de description de notre association, une rubrique reprenant les principales activités, un calendrier, un répertoire électronique librement accessible aux visiteurs et permettant aux membres de modifier eux-mêmes une partie de leurs données, une

présentation des conditions d'inscription ainsi qu'une zone exclusivement réservée aux membres offrant différents documents et ressources de référence.

Les fiches de tous les membres sont disponibles sous forme d'annuaire électronique pour tous les visiteurs qui recherchent un traducteur ou un interprète.



A l'aide d'un secrétariat « virtuel », nous pouvons gérer en toute confidentialité les données des membres, les cotisations et les communications.

ID	Name	Username	Logged In	Group	E-Mail	Member Ship Exp	Enabled	Member
1	Super Administrator	admin	✔	Super Administrator	cyber@nemo.net@www.com	-	✔	-
2	Olivier Collard	O.Vandewoede		Registered	o.vandewoede@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
3	Freda Desobere	F.Desobere		Registered	freda@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
4	Mieke Louise Bouckens-Puison	ML.Bouckens		Registered	mike@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
5	Peter Heeremyn	P.Heeremyn		Registered	o.vandewoede@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
6	Benoit Heyde	B.Heyde		Registered	benoit.heyde@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
7	Dimitri Grolmans-Destaleers	D.Grolmans		Registered	dimitri@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove
8	Patrick Marcon-Delbecq	P.Marcon		Registered	patrick.marcon@skynet.be	2007-02-28 00:00:00	✔	Remove

Olivier Collard

Vademecum du traducteur indépendant



Après avoir repris le flambeau de Christine Lamarche, le vademecum a été relancé en 2006. Katleen et Martine De Bruyn ont traduit les nouveaux textes français de la version 2005 de Christine en néerlandais et, sur la base de cette version néerlandophone, la totalité a été actualisée pour l'année 2006. Le "pool" de traducteurs a ensuite tout révisé et traduit en français. La nouvelle version a été placée sur le site web dans les deux langues au cours du mois de juillet.

Els Govaerts

FastInfo

Cette année encore, le FastInfo a fait l'objet d'une utilisation intensive. La plupart des 5380 messages diffusés parmi les quelque 270 à 280 membres inscrits entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006 ont eu traditionnellement pour objet des :

- échanges terminologiques
- questions administratives
- questions relatives aux équipements
- « status inquiries » (questions relatives aux pratiques de paiement)
- annonces de formations, séminaires, journées d'étude, sorties « détente »,...
- offres de travail
- questions tarifaires
- et ont bien sûr également porté sur l'annonce des Borrelavonden et autres dîners – à l'occasion, notamment, de la Saint Jérôme.

Après avoir eu à intervenir lors de « dérapages » – fort heureusement très exceptionnels –, les administrateurs ont édité vers le milieu de l'année, avec l'aval du Conseil d'administration, un document intitulé Objectifs du FastInfo – Charte de bonne conduite, dont un exemplaire figure ci-après. Ce document rappelle la finalité du FastInfo, son mode d'utilisation (pour qui, comment, qu'éviter,... ?) et énonce les mesures prévues en cas d'abus. Fort heureusement encore, aucune mesure de ce type n'a à ce jour dû être arrêtée : exception faite de quelques erreurs involontaires, la plupart des utilisateurs connaissent les règles du jeu et sont au fait de la « netiquette ».

Rappelons enfin que le FastInfo, épuré des offres de travail et de toute considération ne relevant pas strictement de l'activité professionnelle, est envoyé « manuellement » aux écoles membres protecteurs de la CBTIP ainsi qu'à Bruxelles Accueil (service aux réfugiés et sans-papiers).

Pascale Pilawski, Wolfgang Hullmann

Objectifs du FastInfo & Charte de bonne conduite

Objectifs et gestion

1. Le FastInfo est un moyen électronique de communication interne mis en place par la CBTIP, auquel seuls les membres en règle de cotisation peuvent s'inscrire. L'adhésion est volontaire et gratuite pour les membres ; toute demande d'inscription est soumise à l'agrément du trésorier, sur la base du critère du paiement de la cotisation évoqué cidessus.
2. La finalité du FastInfo consiste à permettre aux affiliés de communiquer, dans l'objectif d'échanger des questions/réponses ayant trait à la terminologie et aux aspects linguistiques en général, à la CBTIP et aux événements professionnels et culturels intéressant les traducteurs, interprètes et philologues.

Utilisation du FastInfo

1. Tout affilié a le droit de s'exprimer sur ce forum, tout en faisant néanmoins preuve de bon sens. Chaque utilisateur s'abstient notamment de revenir abondamment sur un même sujet sans le faire progresser. Il considère que l'audience a compris la teneur et l'objectif de son message initial et évite d'insister à son propos sans faire avancer le

débat. De même, chaque utilisateur s'abstient d'envoyer des messages qui ne sont rien de plus que des réponses gratuites à des réponses.

2. Dans un souci de politesse, les personnes ayant reçu de l'aide sont invitées à envoyer, dans des délais raisonnables, leurs remerciements aux utilisateurs qui les ont aidées. Ces remerciements, qui comportent une synthèse des réponses reçues et l'exposé de la solution retenue, sont à envoyer en public ; s'ils ne contiennent aucune information particulière, ils seront au contraire envoyés en privé.
3. Les messages sont à envoyer au format « texte » et pourvus d'une signature (nom + adresse électronique). Les annexes sont proscrites.
4. Pour faciliter le classement des courriels du FastInfo, la ligne « sujet » doit être précisément complétée :
 - JOB + domaine + langue(s) = les offres de travail ;
 - INFO = les infos contenant des articles, des liens, etc. (dans le respect des droits d'auteur .)
 - ACT = les évènements/conférences/ateliers, etc. organisés par la Chambre ou susceptibles d'intéresser ses membres
 - SOS + domaine(s) + langue(s) = demande d'aide terminologique
 - CHAT = discussion portant sur un sujet concernant notre métier / association
 - STATUS ENQUIRY = question portant sur un client existant ou potentielN.B. : pour des raisons liées à la législation actuelle, les réponses aux Status Enquiry ne peuvent en aucun cas être diffusées sur le FastInfo.
5. La dactylographie en LETTRES CAPITALES est proscrite car elle équivaut à crier lors d'une conversation.
6. Le FastInfo ne constitue pas un moyen de communication avec le secrétariat ou le conseil d'administration.
7. L'adresse pour communiquer avec les gestionnaires est uniquement celle indiquée à cet effet et non leurs adresses électroniques privées.

Abus et sanctions : Charte de bonne conduite

1. Le FastInfo étant un outil collectif mis à la disposition de l'intégralité des membres de la CBTIP, chaque utilisateur s'engage à entretenir avec ses collègues de bons rapports de confraternité et de collégialité. Il s'engage en particulier à faire preuve de la plus grande politesse ; la courtoisie et la convivialité sont obligatoires sur le FastInfo.
2. D'une manière générale, chaque utilisateur s'oblige à faire preuve sur le FastInfo de la même politesse et de la même pondération que s'il avait un ou plusieurs de ses interlocuteurs en face de lui. Il s'ensuit que les attaques personnelles et nominatives, de même que les messages insultants, sont strictement interdits. La calomnie et la diffamation (vis-à-vis de qui que ce soit : membres, non-membres, clients, fournisseurs, etc.), ainsi que l'ironie, toujours délicate à manier, sont également proscrites.
3. Il est strictement interdit de retransmettre un quelconque courriel paru sur le FastInfo à d'autres listes ou à des personnes extérieures à la CBTIP sans le consentement exprès de son auteur. Ceci est valable pour tous les messages, et en particulier pour les offres de travail.
4. L'utilisateur qui contreviendra à l'une quelconque des règles précitées se verra adresser un avertissement en privé par les gestionnaires du FastInfo. Si cette mesure reste sans effet, l'utilisateur verra suspendre pour deux semaines sa connexion au FastInfo. Si cette mesure s'avère insuffisante, les gestionnaires saisiront le conseil de discipline, qui se réserve le droit de suspendre l'utilisateur pour une période plus longue ou, s'il constate la gravité particulière du cas, de l'exclure de notre association.

Contacts avec la presse

La CBTIP et nos professions ont assez souvent fait l'objet de l'attention de la presse: dans "Het Nieuwsblad", tous les deux jours dans "De Morgen", "De Standaard", "De Tijd", dans "De Zevende Dag", le programme "Eén" de la VRT, dans le journal télévisé de la RTBF.

Nous devons, dans une large mesure, cette attention à notre affiliation à la FVIB (voir le chapitre s'y référant). Grâce à un témoignage de l'un de nos membres sur les arriérés de paiement des autorités, Unizo nous a repris dans sa "campagne" visant à pousser le gouvernement à la concertation. Chaque fois que ce thème est abordé dans la presse, Unizo renvoie les journalistes vers nous.

La FVIB n'est pas la seule à avoir joué un rôle important en la matière. Quelques membres qui avaient été appelés par des journalistes qui désiraient les interviewer, ont conseillé aux journalistes de surtout prendre contact avec la CBTIP. C'est une belle preuve de solidarité. Les collègues abordés par la presse ont sacrifié l'opportunité de se profiler dans la presse afin d'offrir à leur association professionnelle la possibilité de parler en notre nom à tous en d'ainsi faire quelque chose pour tous les membres.

"Z.O. Magazine", le magazine d'Unizo, nous a cités dans différents articles. Après que nous nous soyons affiliés à la FVIB, cette affiliation a été annoncée dans le magazine, avec une photo en guise d'illustration. Deux de nos membres, à la demande de la rédaction de Z.O. Magazine, ont personnellement pris la parole dans l'aperçu annuel des entrepreneurs.

Les traducteurs jurés dans la presse

Le 25 novembre 2006 le quotidien flamand De Morgen a publié un article intitulé «Te laat betaalde tolken klagen justitie aan» (Les interprètes payés trop tard accusent la Justice). Dans cet article, l'auteur Tine Peeters dénonce la situation déplorable des traducteurs et interprètes travaillant pour la Justice, mais aussi de ceux intervenant dans des procédures d'asile. Elle s'appuie en grande partie sur une interview avec un membre du conseil d'administration de la CBTIP.

Doris Grollmann

2.5.Contacts internationaux

Contacts avec la FIT



Du 17 au 19 mars 2006, le Comité Exécutif de la FIT (Fédération Internationale des Traducteurs) s'est réuni à Bruxelles. R. Haeseryn, vice-président, a accueilli les membres de la FIT et a participé à une partie des réunions, afin de donner un aperçu des activités récentes de la CBTIP. Les représentants de la FIT se sont vu offrir un dîner dans le fameux restaurant Vincent.

Du 25 au 27 août, la FIT a tenu sa réunion du Conseil à Johannesburg (Afrique du Sud), à l'occasion des 50 ans d'existence du South African Translators' Institute (SATI) / Suid-

Afrikaanse Vertalersinstituut (SAVI). Des représentants de nos associations sœurs y ont également participé. Concernant le point de l'agenda « Associations membres de la FIT », nous avons donné un bref aperçu des activités en cours de la CBTIP. Lors de la séance de célébration, R. Haeseryn a souhaité une longue prospérité à la SATI au nom de la CBTIP, également au profit de la survie de l'Afrikaans.

Du 2 au 5 novembre 2006, nous avons participé à la 2^{ème} conférence internationale « Translation from/into languages with Limited Diffusion », qui s'est déroulée dans le château de Budmerice (près de Bratislava) en Slovaquie et a été organisée par nos associations sœurs en Slovaquie, la « Slovak Society of Translators of Scientific and Technical Literature » et la « Slovak Society of Literary Translators ». Nous avons tenu l'allocution d'ouverture (50 min), « FIT. Past and Future », avec entre autres un résumé de la contribution des associations tchèques et slovaques au développement de la FIT. Nous avons eu également la possibilité de présenter les activités de la CBTIP aux personnes intéressées.

René Haeseryn

Contacts avec les associations sœurs européennes et avec deux associations sœurs au Canada

La CBTIP a été représentée quelquefois lors d'événements organisés par la NGTV (Nederlands Genootschap van Tolken en Vertalers). C'était bien entendu le cas à l'occasion du cinquantenaire de la NGTV. Cette rencontre n'a pas seulement permis de nouer des contacts avec les membres de la direction, mais également avec les membres de la Commission néerlandaise pour les normes, le rédacteur de *Linguaan*, et le vice-président de la BDÜ (Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer). C'est également lors de cet événement que nous avons trouvé le sujet de notre activité organisée par la CBTIP à l'occasion du cocktail de Nouvel An.

Différents membres des conseils d'administration d'associations sœurs étaient présents lors de la réunion du Réseau franco-allemand : SFT (F), ADÜ-Nord (DE), Universalis (AT), Aticom (DE). Nous avons également profité de cette occasion pour échanger des informations.

Grâce à ces contacts, nous avons eu l'idée d'organiser une réunion avec plusieurs associations sœurs de nos pays voisins, à laquelle le centre régional européen de la FIT serait invité. Cette réunion a eu lieu en février 2007. Le grand thème y fut évidemment les règles de certification au niveau européen, mais nous y avons également parlé d'un code de déontologie européen, des échanges d'informations plus efficaces sur nos événements via www.fit-europe.org, etc...

Le 24 et 25 août 2006, la CBTIP était représentée au Warsaw International Forum of Court Interpreting and Legal Translation in the Enlarged Europe, avec une présentation sur l'état des choses en Belgique. Le compte-rendu complet a été publié dans le *Linguiste*.

Notre secrétaire générale a noué des contacts avec 2 des 13 associations canadiennes de traducteurs, interprètes et terminologues lors d'un voyage d'affaires au Canada. En Ontario, elle s'est entretenue avec le vice-président de l'ATIO (Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario) ; à Montréal, elle a rencontré le président et le vice-président de l'OTTIAQ (Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec). Le Canada ayant lui aussi plusieurs langues officielles (2), la comparaison de sa situation avec celle de la Belgique s'est avérée extrêmement intéressante. Outre les traducteurs et les interprètes, ce pays compte également des terminologues indépendants.

La CBTIP a participé financièrement à la réimpression de la brochure "Les bons choix" en collaboration avec la SFT (Société Française des Traducteurs) en France. Cette brochure sert à guider les clients dans leur choix d'un traducteur de qualité. Nous avons un accord avec la Vereniging Zelfstandige Vertalers aux Pays-Bas pour la diffusion du « Vertaalwijzer », la traduction néerlandaise. La traductrice de ce fascicule est en train de rédiger un fascicule du même type pour guider le client dans le choix d'un interprète.

Frieda Depamelaere

Réseau franco-anglais



Les membres de la CBTIP ont eu accès au forum Yahoo! ITI-FrenchNet (Réseau franco-anglais) qui met en contact les traducteurs de l'Institute of Translators and Interpreters (Royaume-Uni) et de la Société Française des Traducteurs travaillant dans les combinaisons FR>EN et EN>FR. Cette participation de nos membres sera certainement utile pour certaines traductions ciblées sur le marché belge.

Magali Flamme, Benjamin Heyden

Rencontre du Réseau franco-allemand à Bruxelles, 27-28 octobre 2006

Le programme a débuté le vendredi après-midi par une visite de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne. Ce service de traduction, probablement le plus grand du monde, ne travaille bien évidemment que pour la Commission européenne ; d'autres organes de l'Union européenne disposent de leurs propres services de traduction et c'est encore un autre service qui est responsable de toutes les traductions orales, à savoir la Direction générale de l'interprétation.

Le premier point à l'ordre du jour du samedi a été une causerie de Karl-Heinz Grigo sur les « Energies renouvelables ». Il y a donné une introduction, légère mais très informative, sur la matière, que les non-spécialistes ont eux aussi pu comprendre. Son vaste glossaire a été évoqué et complété sur place.

Avec Doris Grollmann, nous avons discuté de la nouvelle norme pour les services de traduction EN15038. Grâce à sa charmante approche, le sujet fut tout sauf ennuyeux. Henry Landroit, le président du Cercle de qualité du français dynamique (C.Q.F.D.), a commencé son exposé en abordant ses observations linguistiques et les changements dans le français général et a ensuite approfondi le sujet des belgicisms et des particularismes du français en Belgique.

Bernhard Lorenz nous a ensuite parlé de ses expériences dans la traduction de textes émanant du monde de la bourse. Ce jargon très spécialisé, enrichi de concepts anglais, joue avec la contradiction entre abstraction, d'une part, et langage imagé vivant, d'autre part. Seuls les experts sont souvent capables de déchiffrer ce jargon et un profane – et éventuel investisseur – se posera souvent bien des questions.

Pierre-André Rion n'a pas fait dans la dentelle lors de son exposé « La cuisine suisse des assurances sociales », mais son précieux glossaire d'abréviations a été accueilli avec beaucoup de gratitude.

Cette journée bien remplie s'est clôturée par un dîner dans un restaurant bruxellois typique et la soirée s'est poursuivie devant un verre de gueuze sur la Grand-Place.

Selon la tradition, le dimanche a été placé sous le signe de la culture et de l'histoire, avec une visite de Bruges accompagnée par notre excellent guide de service, André Bartholeyns.

D'après le compte-rendu de Sibylle Schmidt - ADÜ Nord

2.6. Gestion journalière



Commission d'admission des nouveaux membres

Cette année, nous avons accueilli 34 nouveaux membres dans notre association (30 en 2005). Il y a eu 4 candidats refusés car ils manquaient de diplôme(s) ou d'expérience, parfois des deux.

L'étude de certains dossiers d'admission donne parfois beaucoup de travail et il arrive que les candidats admis ne confirment jamais leur inscription par le paiement de la cotisation ou tardent pendant des mois à le faire... Pour cette raison, nous avons pensé à instaurer des frais de gestion de dossier, non remboursables en cas de non-admission ou de non-inscription.

Liste des personnes admises pendant la période janvier-décembre 2006

Nom	Qualité	Diplôme	Langues
1. Xavier Jeunechamps	trad.	Lic. Lang.&Litt. germ. Ulg, 1999 / Dipl. trad. Ulg, 2000	en, nl > fr
2. Michael Temmerman	trad.-int.	Lic. Interp., VLEKHO, 2004/ Master Int. Business, VLEKHO, 2005	fr, en, es > nl A: nl, B: fr, C: en, es
3. Geoffroy Destrebecq	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 2002	en, ru > fr
4. Damien Petit	trad.	Lic. Trad. ILMH, 2004	nl, en > fr
5. Anne Ly-Romboux	trad.	Dipl. Trad., Lille III, 1988	de, en > fr
6. Elena Uskova	trad.-int.	Dipl. Lang. Etrangères, spéc. Philologie, Inst. Pédagogique de Novokuznetsk, 1999	fr, en > ru A: ru, B: fr
7. Valérie Vincent	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 1996	de, en > fr
8. Virginie Gosselin	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 2004	nl, es > fr
9. André De Cooman	trad.	Lic. Trad. ILMH, 1972	de, it > nl
10. Emmanuelle Guyaux	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 2005	de, es > fr
11. Marc Lhoas	trad.	Sciences du livre et des bibliothèques, Univ. Prétoria, 1994 [Équiv. : Philologie Romane]	en > fr
12. Sophie Verliefde	trad.	Lic. Philo. Rom., K.U.L., 2000	fr, es, en > nl
13. Dominique Coene	trad.	Lic. Trad., ISTI, 1996	en, es > fr
14. Jacob Winsemius	trad.	Doct. Langue&Culture Allem., spéc.Trad. 2005	de, en > nl
15. Guido Vandeveld	trad.	Lic. Germ. Filologie, Univ. Antwerpen, 1979	de, en, sv > nl
16. Magali Bilkin	trad.	Lic. Trad., Hogeschool Gent, 2005	nl, es > fr
17. Thierry Jamez	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 1985	en, es > fr
18. Olivier Spapen	trad.	Lic. Trad., VLEKHO, 2001	fr, de > nl
19. Jacques Minette	trad.	Lic. Philo. Germ. Ulg, 1979	en, nl > fr
20. Domenico Bellantoni	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 1995	en, es > fr
21. Cedric Jenke	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 2004	es, da > fr
22. Els Thant	trad.	Lic. Rom. Talen, KU Leuven, 1997 / Estudios Hispánicos, Madrid, 1998	es, fr > nl

23. Cindy Van Wilder	trad.	Lic. Trad. E.I.I. Mons, 2005	en, de > fr
24. Jaap Sprey	trad.-int.	Lic.Tolk Master, Erasmushogeschool, 2003 / Bachelor of Comm. I.T.V., 2005	fr, en, ru, tu > nl A: nl / B: fr, en, ru,
25. Karine Roobrouck	trad.	Lic. Trad., RUCA-HIVT, 1990 / Master rechten, UA, 2006	en, pt > nl
26. Griet Leyers	trad.	Dipl. Trad. & Philologie, Staatsuniversiteit, UDMURT-IZHEVSK, 2000	fr, it, ru > nl
27. Sophie Adler	trad.	Lic. Lang.&Litt. germ. Ulg, 2005	en, nl > fr
28. Joanna Karczewska		Lic. NL philologie, Warschau, 2005 / Certif.NL.vreemde taal, Nederlandse Taalunie, 2004	nl > pl
29. Eleftherios Vakalis-Phay	trad.-int.	Sc.Pol., Pantios, Athènes, 1987 / Certif. langue fr, Sorbonne, 2006	fr, en, de > el A: el / B: fr,de / C: en
30. Inge Ringele	trad.	Dipl. Trad., Hogeschool West-Nederland, Den Haag, 2006	en, it > nl
31. Stefania Scordani	trad.	Scienze della Mediazione Linguistica, Univ. Messine, 2004	fr, en > it
32. Rasa Vilciauskaite	trad.	Dipl. sciences sociale, profess. Lt, Lituanie, 2000 / Dipl. maîtrise Fr, Saint-Louis, 2002	fr, ru > lt
33. José Ignacio Perez	trad.	Dipl. Interp., La Laguna, Espagne, 1997 / Lic. Philologie, Saragosse, 1992	ca, de, en, fr > es
34. Bénédicte Dubois	trad.	Lic. Trad., ILMH, 1997	en, es > fr

Commission d'examens des traducteurs jurés

Comme chaque année, nous avons organisé deux sessions d'examens T.J. (mars et octobre). Nous avons eu 17 candidats en tout, pas beaucoup de réussites...

L'organisation des examens est encore et toujours un travail de fourmi. Mais maintenant, nous pouvons compter sur l'aide de notre secrétaire et de plus, les examens ont lieu dans nos locaux, ce qui est très pratique.

Trouver les textes est un problème pour des langues comme le kinyarwanda (Rwanda), le kurde ou l'ukrainien mais jusqu'à présent, avec beaucoup de recherches sur Internet nous y arrivons. Et après avoir trouvé les textes, il faut dénicher les correcteurs!

Pour les combinaisons des langues les plus courantes cela ne pose pas trop de problème, nous pouvons compter sur plusieurs volontaires, ce qui nous permet de faire une « tournante » pour ne pas solliciter chaque fois les mêmes personnes. Mais pour des langues comme le turc, l'arabe, l'albanais ou le russe, par exemple, ce sont toujours les mêmes, car il n'y en a pas d'autres... On ne doit pas oublier que pour pouvoir corriger un examen T.J. il faut non seulement connaître la langue mais être aussi T.J. et bien connaître le vocabulaire juridique. Pour les combinaisons de langues non pratiquées par nos membres, nous devons trouver des correcteurs à l'extérieur. Et alors là, c'est un autre chapitre...

Résultats examens traducteurs jurés – 2006

Mars 06	Langue maternelle	Deuxième langue	
1	Kinyarwanda	FR	réussite partielle
2	Kinyarwanda	FR	réussite
3	RU	FR	échec
4	PL	FR	échec
5	HU	FR	réussite

6	Kurde	NL	échec
7	TU	FR	échec
8	IT	FR	échec

Octobre 06	Langue maternelle	Deuxième langue	
1	RU	FR	échec
2	SQ	FR	échec
3	FR	NL	échec
4	FR	EN	réussite partielle
5	RO	FR	réussite
6	TU	FR	échec
7	ukrainien	FR	réussite partielle
8	TU	FR	échec
9	TU	FR	échec
<p><i>Nombre total de candidats: 17</i> <i>Nombre de réussites: 3</i> <i>Nombre de réussites partielles: 3</i> <i>Nombre d'échecs: 11</i></p>			
<p><i>Examen d'admission CBTIP : 1</i> <i>Résultat : réussite combinaison FR- DE</i></p>			

Patricia Alarcón-Detroz

Rapport du trésorier

	Recettes	2006	Totaux	2005	Totaux
700100	Cotisations 2005			58.688,26	
700200	Cotisations 2006	57.205,27		1.188,67	
700300	Cotisations 2007	1.188,67			
700600	Membres protecteurs	2.358,50	60.752,44	2.358,50	62.235,44
701100	Abonnements Linguiste	346,16		109,17	
701200	Abonnements Babel	198,12	544,28	66,04	175,21
702100	Réunions section Gent/Kortrijk			53,00	
702300	Réunions section – Antwerpen/Brussel/Vlaams Brabant	253,32		87,50	
702500	Cinquantenaire			3.085,00	
702600	Réunions section – Bruxelles/Brabant Wallon/Hainaut	30,00		115,00	
703100	Nouvel An 2005			675,00	
703200	Nouvel An 2006	1.814,00		174,00	
703300	Assemblée Générale	820,00		640,00	
703600	Saint-Jérôme	805,00			
703700	Formations	729,00		1.442,60	
703900	Réunion RFA	12.645,00	17.096,32		6.272,10
700400	Annuaire	102,26		-33,00	
700500	Examens	2.650,00		2.100,00	
700600	Ventes (polos, CD-ROM)	96,00		26,00	
706300	Formation Trados			1.253,34	
708100	Publicité	2.341,50	5.189,76	2.495,25	5.811,59
749200	Déduction structurelle	530,82	530,82		
750000	Produits financiers	483,94	412,34	417,75	417,75
760000	Produits exceptionnels			0,00	0,00
	Total		84.525,96		74.942,08

	Dépenses	2006	Totaux	2005	Totaux
604200	Achat normes	-223,08	-223,08	0,00	0,00
610100	Nouvel An	-2.003,31		-1.732,40	
610110	Saint-Jérôme	-566,04		0,00	
610200	Assemblée générale	-2.227,27		-2.054,04	
610210	Réunions section			-142,90	
610300	Réunions section Liège	-128,00			
610400	Réunions section – Antwerpen/Brussel/Vlaams Brabant	-241,65		-143,18	

610500	Cinquantenaire	0,00		-7.986,26	
	Réunion RFA	-9.709,94		-	
610600	Réunions régionales Bruxelles	0,00		-229,00	
610700	Réunions nationales (CA...)	-1.254,34		-1.210,26	
610810	Formations	-112,45		-3.314,16	
610911	Réunions diverses	-1.392,45		-148,50	
610912	Réunion AILE	-71,20	-17.706,65		-16.960,70
611100	Téléphone secrétariat	-482,08		-718,26	
611900	Téléphone divers		-482,08	-384,77	-1.103,03
612200	Frais de port			-	-
612210	Frais de port secrétariat	-905,99		-2.112,34	
612220	Frais de port examens	-64,74		-58,50	
612230	Frais de port Annuaire	-62,74			
612290	Frais de port divers	-618,80	-1.652,27	-306,96	-2.477,80
612300	Location secrétariat	-6.232,70		-8.686,44	
612305	Installation, mobilier secrétariat			-380,17	
612310	Salaire et charges sociales	-16.466,47		-15.994,08	
612350	Service médical	-133,45		-120,25	
612360	Frais location secrétariat	-2.628,18			
612390	Frais transport, coursier		-25.460,80	-44,55	-25.225,49
612410	Noms de domaine	-518,00		-333,67	
612420	Hébergement site web	-691,89		-90,00	
612490	Connexion internet secrétariat	-356,52	-1.566,41	-297,10	-720,77
612710	Télécopieur Haeseryn	0,00		-99,50	
612720	Papier, enveloppes, cartes de visite	-72,46		-548,20	
612740	Petites fournitures de bureau	-1.239,17		-968,96	
612800	Photocopies secrétariat	-987,04		-58,82	
612820	Photocopies examens		-2.298,67	-38,12	-1.713,60
613120	Assurance incendie	-128,56		-207,70	
613130	Assurance RC exploitation	-285,14	-413,70	-66,43	-274,13
613211	Honoraires comptable	-2.000,00		-1.600,00	
613260	Cotisations professionnelles	-588,57	-2.588,57	-841,80	-2.441,80
613310	Publications légales	-252,90	-252,90	-161,49	-161,49
613400	Frais transport/courrier	-48,25	-48,25		
613420	Frais de représentation	-513,74	-513,76	-200,00	-200,00
613510	Déplacements CA	-1.776,10		-996,20	
613520	Déplacements examencommissie			-50,00	
613590	Déplacements divers	-1.018,32	-2.794,42	-842,99	-1.889,19
613620	Congrès FIT Finlande			-848,90	-848,90
614000	Publicité, prix, parrainage			0,00	0,00
614050	Abonnement – Abonnementen Translatio	-153,60		-153,60	
614090	Documentation	-33,02			
614930	Abonnement collectif Babel	-768,00	-954,62	0,00	-153,60
615010	Correcteurs examens	-375,00	-375,00	-250,00	-250,00
615020	Publication Linguiste	-4.600,75		-8.938,25	
615030	Publication Annuaire	-4.625,00	-9.225,75	0,00	-8938,25
616100	Frais bancaires soumis à TVA	-141,78	-141,78	-193,11	-191,11
650000	Charges financières	-213,12	-269,62	-95,44	-95,44

	Total		-66.968,31		-63.647,30
	Résultat net		17.557,65		11.294,78

Commentaire :

Les frais de location secrétariat (nettoyage, réception, utilisation des salles de réunion, etc.) étaient comptabilisés dans le poste 612300 en 2005.

Soldes bancaires le 01/01/2006		
Compte cheque postal	325,46	
ING compte courant	5.257,230	
ING compte d'épargne	12.768,49	
Caisse	30,45	18.381,63
Soldes bancaires le 01/01/2007		
Compte cheque postal	290,46	
ING compte courant	2.107,00	
ING compte d'épargne	27.658,55	
Caisse	167,09	30.223,10
Différence		11.841,47

Solde à disposition en début d'exercice 2007	30.223,10
---	------------------

Remarque :

Le compte fournisseur de la SRBII (en liquidation) est créancier d'un montant de 2866,63 € en faveur de la CBTIP. En raison d'erreurs de facturation de la SRBII, la CBTIP estime ne devoir payer que 1916,63 €. Cette somme sera payée lorsque le liquidateur aura marqué son accord sur celle-ci.

Membres protecteurs

Outre les neuf écoles belges de traduction et d'interprétation et le service Bruxelles Accueil, la CBTIP a le plaisir d'accueillir un nouveau membre protecteur cette année. Il s'agit du service linguistique et de documentation de Janssen Pharmaceutica. En sa qualité de membre protecteur, ce service donne à ses collaborateurs la possibilité de participer à nos activités aux prix applicables aux membres effectifs. Ces personnes reçoivent aussi le Linguiste, l'annuaire, la Newsletter et le rapport annuel. Enfin, elles sont reprises dans l'annuaire sous la rubrique des membres protecteurs. Ces membres n'ont toutefois pas le droit de voter à l'assemblée générale. D'étroits contacts entre les traducteurs d'une entreprise et ceux en dehors devraient être enrichissants pour les deux parties.

Contacts avec les instituts



Nous avons collaboré étroitement avec différents instituts et cette collaboration a été une occasion pour resserrer plus étroitement nos liens avec ceux-ci.

Quelques soirées d'étude ont été organisées à la Hogeschool Gent et notre secrétaire-générale était présente lors de la remise des diplômes.

Le colloque « Les langues et les entreprises » a été organisé conjointement avec l'Institut Libre Marie Haps et l'Institut Supérieur pour Traducteurs et Interprètes. Les Facultés Universitaires catholiques de Mons et la Faculté Polytechnique de Mons y ont également collaboré. Cette initiative a été prise par l'International Association for Language and Business, une fondation basée en Allemagne.

Un membre du conseil était présent lors de la remise des diplômes par l'Institut Libre Marie Haps et deux enseignants ont représenté leur institut lors de notre réception de Nouvel An.

Une journée d'étude relative à la gestion de la voix a été organisée en collaboration avec l'Institut Cooremans.

Les étudiants pouvaient participer (gratuitement) à ces activités. Il est très important de faire connaître la CBTIP à ces éventuels futurs membres.

L'objectif est que de telles activités soient organisées à tour de rôle avec tous les instituts.

Mark Berings

Comité d'arbitrage

Le comité d'arbitrage est intervenu à quatre reprises cette année. Les litiges opposaient des membres entre eux ou bien des membres à des agences de traduction; tous ces différends portaient sur la qualité de la traduction avec, à la clé, un refus de payer tout ou partie de la facture.

Les membres du comité d'arbitrage, différents dans chaque cas, ont tous pris leur tâche très au sérieux. Deux des trois agences concernées ont très volontiers collaboré pleinement à la démarche. Le traducteur ne s'est pas vu accorder entièrement gain de cause dans tous les cas – un compromis a dès lors été proposé dans ces dossiers.

Pour des raisons d'ordre pratique, un rapport-type a été élaboré. Les débats au sein du comité se déroulent en grande partie par courriel, ce qui évite de trop nombreux déplacements. La durée de la procédure est principalement influencée par la disponibilité des membres du comité, tant pour ce qui concerne l'évaluation des traductions et la communication entre traducteur et client que pour la rédaction du rapport.

Frieda Depamelaere

2.7. Interprètes



Nous avons considéré qu'il était nécessaire d'actualiser les conditions générales pour les interprètes et avons organisé une réunion dans les bureaux de la CBTIP, le 15 juin 2006. Une première ébauche a circulé et nous avons reçu des idées précieuses en la matière. L'ébauche actuelle de ces conditions générales pour les interprètes est sur le point d'être mise sur le site web, pour que les propositions définitives soient faites pour février 2007. Le texte sera ensuite soumis à un avocat, pour relecture et demande de suggestions. La version définitive sera traduite en néerlandais, en français, en allemand et en anglais et sera mise sur le site web comme document officiel de la CBTIP mis à la disposition de ses membres.

Afin de contribuer à améliorer les normes de qualité professionnelle de ses membres et des autres collègues, la CBTIP a organisé un atelier de gestion de la parole, dispensé par Raymont Voyat, professeur et conseiller en gestion de la parole, qui dispense ces stages de formation à travers le monde (spécialement au Mexique, en Italie et au Japon). Cette initiative a reçu le soutien enthousiaste de l' "Institut Supérieur Lucien Cooremans", qui a prêté ses installations pour l'atelier, qui s'est tenu à Bruxelles le samedi 2 décembre 2006 de 9h30 à 16h. Il y avait 22 participants, y compris des collègues provenant de Paris et de Lille. Un remboursement spécial du prix de cet atelier a été fait aux collègues désirant devenir membres de la CBTIP.

En juin 2006, une interview de la présidente et de la responsable des interprètes au conseil d'administration, a été diffusée sur El Andino, une station radio pour les auditeurs francophones et hispanophones de Bruxelles. Cet entretien permet de faire connaître la profession, d'expliquer comment celle-ci s'organise (stages, etc.) et de montrer les multiples facettes d'un métier exigeant et fascinant.

Des contacts réguliers ont été entretenus avec Belagora, le groupement qui cherche à atteindre de meilleures conditions de travail pour les interprètes. Une réunion, au cours de laquelle il a été convenu d'une collaboration plus étroite, s'est tenue en juillet 2006.

Yolanda Sala Baez

3. Programme pour 2007

3.1. Réunions, rencontres, colloques et formations

La traduction, et après ? Ethique et professions

La CBTIP étant partenaire, nous participons également à la préparation du colloque « La traduction, et après ? Ethique et professions » qui aura lieu à l'Université de Liège, du 26 au 28 avril 2007.

Monique Foret

Traduire pour les médecins et leurs patients

Les 4 et 5 mai, la CBTIP organise avec la Lessius Hogeschool, à Anvers, un colloque destiné aux traducteurs et interprètes du secteur médical, intitulé « Traduire pour les médecins et leurs patients ». Le but de ce colloque est de mettre en contact tous les acteurs impliqués dans la communication avec le patient. Une attention toute particulière est ici consacrée à la traduction vers le néerlandais et au départ du néerlandais vers toutes les autres langues possibles. Les autorités européennes et nationales édictent des directives et des normes pour la communication, qui parviennent rarement jusqu'aux traducteurs et interprètes actifs dans ce domaine. Ce colloque réunira les autorités, les donneurs d'ordre du secteur pharmaceutique et médical, les maisons d'édition d'ouvrages scientifiques et les linguistes. Une meilleure communication entre ces acteurs doit profiter à la communication avec le patient.

Cette initiative est la première d'une série de colloques en collaboration avec différents instituts de formation pour traducteurs et interprètes. Ces colloques seraient organisés autour d'une langue véhiculaire, sur d'autres spécialités dans nos professions : finances/économie, droit, littérature, sous-titrage, techniques/sciences.

Projets communs avec les écoles

Deux projets communs avec les écoles attendent depuis longtemps le moment propice pour être mis en œuvre: Interact.J et le Certificat de traduction et d'interprétation juridiques.

Interact.J est une formation accélérée d'une semaine, destinée à des personnes appelées à interpréter auprès des instances judiciaires pour des langues rares, est un projet commun de la CBTIP, l'École d'Interprètes Internationaux (EII), l'Erasmushogeschool Brussel (TTK), l'Institut Libre Marie Haps (ILMH) et la Hogeschool Gent (VTK).

Le Certificat de traduction et d'interprétation juridiques, par contre, est une formation spécifique d'un an ayant pour but de :

- contribuer à l'amélioration générale de la qualité de la traduction et de l'interprétation juridiques et en milieu judiciaire ;
- contribuer à la formation des traducteurs confrontés à la traduction de textes juridiques ;

- préparer les interprètes à faire face aux exigences spécifiques de leurs interventions en cours de procédure ;
- contribuer à la revalorisation de la fonction de traducteur juré et d'interprète assermenté.

Le Certificat est un projet commun la CBTIP, l'École d'Interprètes Internationaux (EII), l'Erasmushogeschool Brussel (TTK), de la Hogeschool Gent (VTK), du Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken, Antwerpen et de l'Institut Libre Marie Haps (ILMH).

Avec le dépôt du «Projet de loi insérant un chapitre VIbis portant les conditions de désignation des traducteurs et interprètes jurés dans la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire et modifiant le Code d'Instruction criminelle », le 13 juillet 2006 à la Chambre des représentants, le Gouvernement a donné en quelque sorte le signal de départ pour ces deux projets. Une première réunion avec toutes les écoles participantes, ce 16 mars, permettra d'inspirer un second souffle à ces deux initiatives ambitieuses afin qu'elles puissent voir le jour en automne 2007.

Doris Grollmann
Mark Beringhs

Formations de la section de Liège, Namur, Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg

Le programme de l'année prochaine est déjà partiellement sur pied, avec la présentation de J.-F. Baudouin (10 février) et peut-être une présentation donnée par l'Ecole du dos et/ou un ergonome. Nous savons tous et toutes que c'est là un point important dans notre vie sédentaire par excellence.

Un premier contact personnel avec un centre de formation agréé par la Région wallonne, WinPC sprl, lors d'une formation Word, fut une réelle découverte ! Nous comptons bien remettre cela, la demande ayant été émise par la plupart des participants !

Monique Foret

Atelier Réforme de l'orthographe, à Gand

Le jeudi 15 février 2007, la CBTIP a organisé, en collaboration avec la Hogeschool Gent, un atelier consacré à la réforme de l'orthographe. Outre les nouvelles règles, un aperçu pratique et des exercices figurent au programme. Cette demi-journée de travail s'est achevée par un déjeuner-sandwiches.

Frieda Depamelaere

3.2. Actions

La protection du titre professionnel

Après la publication de la loi-cadre sur le port du titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services et sur le port du titre professionnel d'une profession artisanale du 24 septembre 2006 (MB 16 novembre 2006), la CBTIP doit étudier la possibilité et l'opportunité de protéger le titre de traducteur et/ou d'interprète au moyen d'un arrêté d'exécution.

Il est aujourd'hui très facile de s'installer comme traducteur ou interprète : il suffit uniquement de demander un numéro d'entreprise et d'accrocher une plaquette à côté de sa porte d'entrée. Une protection du titre professionnel pourrait faire réfléchir tous ceux qui veulent s'installer sans avoir passé par les bancs d'une école de traduction et/ou d'interprétation ou de l'université, ou sans avoir de solides connaissances linguistiques et culturelles. D'autre part, le client qui s'adresse à un traducteur ou à un interprète portant le titre professionnel protégé pourra être certain que ce dernier satisfait à certaines exigences minimales garantissant la qualité de son travail.

La loi stipule que celui qui répond aux conditions requises pour obtenir un titre professionnel protégé pourra se faire enregistrer sur une liste centrale et pourra porter publiquement ce titre. Les sociétés pourront elles aussi porter le titre protégé si l'un des administrateurs délégués remplit les conditions du port du titre. Les professionnels enregistrés seront tenus de respecter un code de déontologie sous peine d'être radiés en cas de non-observance de celui-ci. La protection du titre professionnel n'implique pas la protection de l'accès à la profession. Tout le monde pourra toujours traduire ou interpréter, mais sans porter le titre.

Le traducteur ou interprète qui souhaite se faire enregistrer devra introduire une demande auprès d'une commission professionnelle centrale. Cette commission se composera de magistrats et de représentants des professions. Un droit d'enregistrement devra être payé chaque année. Reste cependant encore à définir si un registre distinct devra être tenu pour chaque titre professionnel (éventuel) que nous demanderions et combien coûtera l'enregistrement.

De forme préalable et afin que cette protection et enregistrement deviennent effectifs, nous devons adresser une requête au ministre compétent. Cette requête doit être déposée conjointement par au moins une fédération professionnelle et une fédération interprofessionnelle. Dans notre cas, il s'agira de la CBTIP, de la FVIB et de l'UNPLIB. Ces associations rédigeront ensemble la requête et y préciseront le(s) titre(s) devant être protégé(s) ainsi que les critères à remplir pour l'enregistrement (la loi exclut un examen). Cette proposition sera ensuite examinée par le Conseil de la consommation, le Conseil supérieur des Indépendants et des PME et le Conseil des ministres.

Un code de déontologie devra être joint à la requête en protection du titre. Ce code traitera principalement de la déontologie relative au port du titre. L'intention n'est pas que celui-ci aborde en détail la pratique du métier. Pour la rédaction de ce code de déontologie, nous nous

référerons à des codes rédigés pour des professions qui sont déjà actuellement enregistrées et la finalité de ce code ne consistera pas à aborder en détail la pratique du métier.

Si la CBTIP veut obtenir la protection du titre professionnel, ce projet devra être minutieusement préparé. Dès que la requête sera introduite, certains délais devront être respectés, sous peine de déclaration de nullité de la demande. Le conseil administration doit donc savoir si les membres souhaitent cette protection et connaître les critères qui seraient acceptables. Nous demanderons donc préalablement l'avis des membres de la CBTIP et des membres protecteurs (écoles). Cette consultation se fera en premier lieu au moyen de questionnaires qui seront envoyés directement aux personnes concernées. Afin de bénéficier d'un soutien maximum, la CBTIP se montrera ouverte à toute suggestion ou contribution émanant d'autres entités.

Frieda Depamelaere, Guy Van de Maele, Patricia Alarcón

Conseil supérieur des indépendants et des PME

Si la CBTIP prenait la décision de solliciter la protection du titre professionnel des professions qu'elle représente, le gouvernement devrait consulter le Conseil supérieur sur ce point. La CBTIP, de même que la FVIB et l'UNPLIB, pourrait alors faire entendre sa voix en son sein ; compte tenu de la solidarité dont elle a fait preuve avec d'autres professions, l'an dernier, tout porte à croire qu'elle bénéficierait à son tour de leur soutien.

Frieda Depamelaere

3.3.Publications

Site web

Notre objectif pour 2007 est de poursuivre le travail entamé en collaboration avec l'équipe technique, les différents administrateurs et tous les membres de la CBTIP afin d'améliorer encore la visibilité et les fonctionnalités du site. Grâce à vos nombreuses suggestions, nous travaillons déjà sur de nouvelles versions du site comprenant encore davantage de flexibilité et de contenu.

Olivier Collard

Mot de remerciement

J'ai été fort tentée de recopier mon mot de remerciement de l'année dernière. Beaucoup de personnes nommées ci-après sont des volontaires fidèles, qui continuent à collaborer avec enthousiasme et se dévouent afin de soutenir la CBTIP et ses objectifs. D'autre part, cette aide garantit, dès la base, le fait que les activités développées restent immédiatement et à long terme pertinentes pour les membres. La longueur de ce mot de remerciement reflète le grand nombre de personnes nous soutenant. Le nombre de fois où vous lirez ci-après le mot "merci" peut s'avérer un critère quantitatif.

Dans l'organigramme du début de ce rapport, vous pouvez lire le nom des membres du Conseil d'administration qui consacrent une grande partie de leur temps à l'exercice de différentes tâches. A l'exception de la mise sur pied de projets et d'activités, leur tâche principale est de veiller à ce que la CBTIP continue d'exister, notamment par les tâches récurrentes comme l'admission des nouveaux membres, la comptabilité, l'organisation d'examens pour les traducteurs jurés ou pour les nouveaux membres, la rédaction de la lettre d'information, les contacts entretenus avec les écoles, les autorités, les associations interprofessionnelles et les commissions d'arbitrage. Je souhaite encore une fois remercier personnellement toutes ces personnes pour leur dévouement de tous les instants.

Certaines tâches récurrentes sont effectuées par des volontaires qui ne sont pas membres du Conseil d'administration. Vous trouverez les noms de ces volontaires dans les chapitres de ce rapport qui les concernent, et je souhaite encore une fois les citer et les remercier séparément.

Une de ces tâches est la rédaction du "Linguiste" par Els Denoulet. J'espère que vous appréciez la remise à neuf du "Linguiste". Le contenu nous a été apporté par plusieurs personnes qui ont partagé leurs idées, connaissances et expérience avec les collègues. Magali Flamme, la précédente rédactrice en chef du "Linguiste", continue de nous aider fidèlement, mais, cette fois, en s'occupant du réseau franco-anglais de l'ITI, auquel participent également des membres de la SFT. Els Govaerts a, cette année, repris la mise à jour du "Vademecum", dont s'occupait auparavant Christine Lamarche.

Je voudrais également remercier Silvia Brügelmann pour l'organisation professionnelle de la rencontre du réseau franco-allemand : les participants ont à maintes reprises manifesté leur satisfaction sur les lieux, la qualité des présentations et l'atmosphère bon enfant. Grâce au soutien technique de Winfried Zöller, cet événement s'est déroulé comme sur des roulettes. L'initiateur du colloque "Les langues et les entreprises" était Jean Klein, un de nos membres d'honneur, qui a bénéficié de l'aide de membres du conseil d'administration de l'IALB (Andreas Riem, John Graham et Manfred Schmitz) et de représentants des autres organisateurs (Philippe Moreau de l'ILMH, Frans De Laet, ancien directeur de l'ISTI qui est aussi l'un de nos membres, Michèle Ballez de la Fucam ainsi que Viviane Grisez du FPMS de Mons). Grâce à leur collaboration efficace et enthousiaste, le colloque a été un grand succès. André Bartholeyns, le mari de Doris Grollmann, mérite également une mention particulière: après les deux événements précités, il a gracieusement offert aux participants une visite guidée de Bruges et de Bruxelles. Quatre membres ont représenté la CBTIP avec une présentation très intéressante : Zhiguan Qin, Pascale Pay, Dries Debackere et Jean Klein.

Mes remerciements vont également aux personnes suivantes pour les activités conviviales instructives et de détente qu'elles ont organisées dans leurs régions respectives: les responsables des sections Martine De Bruyn et Bart Mylemans à Anvers, Monique Foret à Liège, Winfried Zöller à Bruxelles, Johan Vandebussche et Philip Coucke à Courtrai; Rita Depestel-Martynowski pour son aide lors de l'organisation d'intéressantes activités; les hôtes et hôtesse des "borrelavonden": Martine De Bruyn et Fred Geysels à Anvers, Edward Haasl et Isobel Mackie à Louvain, Maja Reimers, Tineke Jager et Catherine Thys à Gand, Philip Coucke et Johan Vandebussche à Courtrai, et finalement Veerle De Bruyn et Sylvie Cartigny à Bruxelles. Certains de nos membres ont, par des présentations, partagé bénévolement leurs connaissances avec leurs collègues. Nous voulons remercier, à cet effet, Fadia Elbouz et Benjamin Heyden, Winfried Zöller et Michel Coumanne. L'aide de Christine Pagnouille s'est également avérée d'une valeur inestimable, car elle a fait en sorte que la CBTIP puisse bénéficier, lors de ces circonstances, des locaux des bâtiments de l'Université de Liège.

La préparation de nos documents pour leur envoi aux Archives Nationales du Royaume n'est pas une tâche de routine, et représente un travail énorme. Nous sommes très contents et soulagés que ce gros travail ait été mené à bien grâce à l'aide de Marie-Louise Bouchoms, membre depuis plus de quarante ans et ancienne membre du Conseil d'administration.

Nous avons également reçu un solide soutien de la part des interprètes, notamment de Veerle Pattyn et Blanca Core qui ont collaboré à la rédaction des conditions de vente pour les interprètes. Eric Schade a également apporté sa contribution par des suggestions écrites.

Nous devons encore remercier quelques personnes, qui sont moins visibles mais ne sont pas pour autant moins actives: l'équipe de traducteurs coordonnée par Erik Vertriest, qui se met généreusement à la disposition de l'association pour traduire les textes les plus divers de la CBTIP à l'attention de ses membres: certains articles importants du "Linguiste", la lettre d'information, le site web, le "Vademecum" et le présent rapport annuel. Ces personnes sont les suivantes: Katleen et Martine De Bruyn, Catherine Thys, Johan Vandebussche, Els Denoulet, et Erik lui-même (traductions vers le NL), ainsi que Yannik Alexandre, Ann De Winne, Stéphanie Maes, Pascale Pilawski, Delphine Rossini (traductions vers le FR), Audrey van Tuyckom, Edward Haasl et Daniel Frett (traductions vers l'EN). Je m'adresse régulièrement à Jacques Marlier pour transformer les textes rédigés de ma main en un français vraiment fluide et courant. Ann De Winne et Guy Van de Maele méritent également une mention particulière, parce qu'ils ont trouvé le temps de traduire, dans la plus grande urgence, les amendements de la loi relative aux traducteurs jurés pour les parlementaires francophones de la Commission de la Justice: les personnes concernées n'ont pas tari de louanges quant à la qualité de la traduction que leur a fournie la CBTIP.

Je voudrais une nouvelle fois mentionner Edward Haasl pour son soutien toujours obligeant et ses conseils relatifs aux pratiques commerciales. Muriel Lieffring est, quant à elle, aller parler aux étudiants de l'Institut Libre Marie Haps de la CBTIP et des implications de la profession d'indépendant. Nous voulons également remercier ces deux personnes.

Il arrive que des membres représentent la CBTIP à des événements à l'étranger, par leur participation à des colloques avec des présentations. Winfried Zöller était présent pour la CBTIP au 40^{ème} anniversaire de notre association soeur suisse ASTTI, et Rita Depestel-Martynowski a participé à un symposium en Pologne.

Certaines entités qui ne sont pas membres de la CBTIP nous ont également soutenus activement: après notre adhésion auprès de la FIVB (Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen), cette association s'est immédiatement employée à mettre en œuvre, pour nous, différents dossiers. Notre adhésion à l'UNPLIB (Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique) est beaucoup plus récente, mais cette association nous a accordé son soutien pour des projets déjà en cours. Grâce à ces organismes, la voix de la CBTIP s'est fait entendre dans la presse et le monde politique.

Nos examens sont souvent corrigés par des volontaires qui doivent rester anonymes. Ils nous aident également en nous fournissant les textes nécessaires pour ces examens. Tout aussi anonymes sont les membres bénévoles qui ont collaboré cette année aux commissions d'arbitrage. Leur contribution est essentielle pour le bon fonctionnement de la CBTIP. Nous voulons donc tout spécialement les remercier.

Last but not least, je mentionne également Jennifer Batla, qui gère si habilement notre secrétariat. Son efficacité, son dévouement constant, sa gentillesse et sa patience ne sont pas seulement un soutien pour le conseil d'administration, ce sont également des atouts pour la CBTIP, puisqu'elle est la première personne de contact pour le monde extérieur.

Je voudrais présenter mes excuses les plus sincères aux personnes qu'involontairement j'aurais oublié de citer. Toutes ces personnes, et plus particulièrement les membres qui nous soutiennent par leur présence lors des différents événements de la CBTIP, méritent également notre reconnaissance et nous encouragent à faire mieux et à en faire davantage. Grâce à eux, nous savons pourquoi nous agissons ainsi et c'est notre principale motivation.

Je voudrais encore ajouter ceci: ne pensez surtout pas que nous n'avons plus besoin de votre aide. Pour pouvoir progresser, nous avons besoin de vos cerveaux et de vos mains, que vous soyez ou non membre du conseil d'administration, pour de petites ou de grandes tâches. N'hésitez donc pas à vous manifester!

Agnès Feltkamp

Membres protecteurs

VZW Brussel Onthaal/ ASBL Bruxelles-Accueil
Cellebroersstraat 16 Rue des Alexiens
B-1000 Brussel-Bruxelles
T +32-2-511 27 15
F +32-2-503 02 29
svb.bo@skynet.be
www.sociaalvertaalbureau.be

Erasmus Hogeschool
Departement Toegepaste Taalkunde
Trierstraat 84 B11
B-1040 Brussel
T +32-2-230 12 60
F +32-2-230 99 90
taalkunde@ehb.be
www.ehb.be

Haute Ecole de Bruxelles
Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI)
Rue Joseph Hazard 34
B-1180 Bruxelles
T +32-2-340 12 80
F +32-2-346 21 34
isti@heb.be
www.heb.be

Haute Ecole Francisco Ferrer
Institut supérieur Lucien Cooremans – Ecole T.I.Place Anneessens 11
B-1000 Brussel
T +32-2-551 02 20
F +32-2-551 02 16
heff.traduction-interpretation@brunette.brucity.be
www.brunette.brucity.be/ferrer

Haute école Leonard de Vinci
Institut libre Marie Haps (ILMH)
Rue d'Arlon 11
B-1050 Bruxelles
T +32-2-511 92 92
F +32-2-511 98 37
information@ilmh.be
www.ilmh.be

Hogeschool Antwerpen
Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken
Schilderstraat 41
B-2000 Antwerpen
T +32-3-240 19 05

F +32-3-248 19 07
info@ha.be
www.hivt.be

Lessius Hogeschool
Departement Vertalers-Tolken
Sint Andriesstraat 2
B-2000 Antwerpen
T +32-3-206 04 91
F +32-3-206 04 99
sec.studsa@lessius-ho.be
www.lessius-ho.be

Mercator Hogeschool Gent
Departement Toegepaste Taalkunde
Groot-Brittanniëlaan 45
B-9000 Gent
T +32-9-224 97 00
F +32-9-224 97 01
vertaalkunde@hogent.be
veto.hogent.be

Université de Mons-Hainaut
Ecole d'interprètes internationaux (EII)
Av. du Champs de Mars 17
B-7000 Mons
T +32-65-37 36 04
F +32-65-37 36 22
secretariat.eii@umh.ac.be
www.umh.ac.be

Vlekho – Hogeschool voor Wetenschap en Kunst
Departement Toegepaste Taalkunde
Koningsstraat 336
B-1030 Brussel
T +32-2-221 12 11
F +32-2-219 78 79
info@vlekho.wenk.be
www.vlekho.wenk.be

Janssen Pharmaceutica N.V.
Taal- en Documentatiedienst
Turnhoutseweg 30
B-2340 Beerse
T +32-14-60 21 11
F +32-14-60 28 41
www.janssenpharmaceutica.be

Rapport annuel 2006

édité par la

Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues

Association sans but lucratif

Fondée en 1955 - statuts publiés au Moniteur du 14.05.55 (et du 02.02.06)

Siège social

Rue Montoyer 24, B12

B-1000 Bruxelles

T +32-2-513 09 15

F +32-2-513 09 15

info@cbtip-bkvtf.org

www.cbtip-bkvtf.org

membres: admin@cbtip-bkvtf.org

public: info@cbtip-bkvtf.org

Numéro d'entreprise-TVA: 0407.664.274

Compte ING: 310-0463867-02 (IBAN BE32 3100 4638 6702 – BIC BBRUBEBB)

Cotisation 2006-2007: 180 €(TVAC)

Annuaire:

33 €(Belg.), 40 €(EU), 50 €(reste du monde) TVAC

Frais de port inclus.

Editrice responsable: Isabelle Vereecken

La CBTIP ne pourra pas être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou de suites juridiques en découlant.

© BKVTF-CBTIP 2007